

Termes de Référence pour le recrutement d'un/e formateur/trice en communication

Projet : « S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et promotion des droits des enfants »

N°2022-440-079

Organisme : Ai.Bi. Maroc

Ai.Bi. Amis des Enfants est une association qui travaille au Maroc depuis 1994 avec des projets de coopération pour le développement au profit des enfants privés de soutien familial et qui sont accueillis dans des Établissements de Protection Sociale. Beaucoup d'entre eux ont dépassé l'âge de la majorité, d'autres sont en situation de handicap et il est très difficile de trouver une famille qui puisse prendre soin d'eux.

L'association met en œuvre des projets visant la protection et promotion des droits des enfants, déclinés en différentes actions, destinées à plusieurs groupes cibles, à savoir : les enfants sans protection familiale ou en situation difficile (afin de les accompagner dans leur parcours de vie à l'intérieur des EPS mais aussi de réinsertion familiale, et d'intermédiation sociale et professionnelle) ; les familles en situation de vulnérabilité et les mères cheffes de famille monoparentale (afin de prévenir l'abandon de leurs enfants) ; les enfants en contact avec la loi (pour les accompagner vers une réintégration familiale et socioprofessionnelle).

Par ailleurs, Ai.Bi. Maroc poursuit des actions de plaidoyer en tant que membre de différents collectifs et réseaux associatifs de promotion et protection des droits des enfants, dont la Plateforme CDE – Convention Droits de l'Enfant – Maroc (dont elle détient officiellement le Secrétariat et ce dès son lancement officiel en Octobre 2017). Ce réseau réunit des associations qui opèrent au Maroc au profit des enfants vulnérables et ont l'objectif commun de plaider pour l'amélioration des politiques de protection de l'enfance, notamment la Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc – PPIPEM, dans le respect des principes énoncés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CDE).

1. Contexte

L'Etat marocain a réalisé des progrès importants dans le domaine de la protection de l'enfance depuis la signature et la ratification de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant et ses Protocoles facultatifs. Dans ce sens, le Royaume a mené des réformes audacieuses et a entamé le processus d'harmonisation de sa législation nationale avec les lois internationales. Pour être au niveau de ses obligations devant la communauté internationale, le Maroc n'a pas tardé à élaborer des stratégies et une politique publique conjointement avec les OSC (la PPIPEM – Politique Publique Intégrée de Protection de l'Enfance au Maroc) ainsi qu'à assurer la participation significative des enfants.

Toutefois, il reste encore un travail énorme et des efforts à accomplir non seulement par rapport à la réforme des lois mais aussi en ce qui concerne les différents facteurs de vulnérabilité qui demeurent des obstacles pour que tous les enfants puissent jouir pleinement de leurs droits, dans un environnement protecteur. Quant au phénomène de l'abandon d'enfants, il reste encore très répandu au jour d'aujourd'hui. Selon les données les plus récentes collectées par UNICEF, on estime encore environ 100.000 enfants et jeunes abandonnés au Maroc, vivant dans des institutions qui ne garantissent pas une prise en charge adéquate et intégrée selon les standards internationaux. Si, d'une part, il est nécessaire de déployer des efforts pour assurer des meilleures conditions de vie aux enfants en situation d'abandon et pour les rendre autonomes afin d'intégrer à nouveau le milieu social, d'autre part, il est autrement important d'agir afin de limiter la production de ce phénomène tout en soutenant les familles en détresse, y compris celles monoparentales.

Dans ce contexte bien spécifique, il s'avère nécessaire d'agir afin de renforcer les capacités des familles, y compris les mères célibataires, afin de prévenir l'abandon et promouvoir la parentalité positive; des travailleurs sociaux, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge dans les EPS; des enfants et jeunes institutionnalisés, afin de les rendre plus forts et autonomes et les préparer à la vie en dehors des EPS; des médias, afin qu'ils puissent contribuer à l'information et conscientisation du grand public autour de la protection de l'enfance et la prévention de l'abandon.

Pour les raisons citées dans les paragraphes précédents, l'association Amis des Enfants – Ai.Bi. Maroc et ses partenaires - Fondation Rita Zniber, Dar Tika et Widad pour la femme et l'enfant - mettent en œuvre le projet « S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et promotion des droits des enfants ».

2. Projet : S comme Savoir, Soutenir, S'engager pour garantir une meilleure protection et promotion des droits des enfants

Le projet a pour objectif de relever les défis auxquels sont confrontées les associations responsables de la gestion des structures d'accueil et de protection des enfants abandonnés et à risque d'abandon, ainsi que des mères célibataires au Maroc. Ces structures font face à des difficultés pour assurer un développement sain des bénéficiaires et les accompagner vers une transition hors du système de protection publique.

Il vise à améliorer la situation des enfants vulnérables au Maroc tout mettant en place des programmes de formation destinés aux familles, aux travailleurs sociaux et aux médias et axés sur des thèmes comme la parentalité positive, la prise en charge des enfants vulnérables, l'intermédiation sociale ainsi que l'éthique des médias. Ensuite, le projet ambitionne de créer des services d'accompagnement psychosocial et juridique dédiés aux enfants et familles en situation de vulnérabilité. Enfin, une campagne de sensibilisation sera menée directement par les enfants et des rapports de plaidoyer sur la situation de l'enfance au Maroc seront élaborés pour soumettre des recommandations au Comité des Droits de l'Enfant.

3. Objectifs de la consultation :

Le projet vise à former 50 opérateurs des médias traditionnels et réseaux sociaux, y compris des étudiants, sur la diffusion responsable d'informations concernant l'enfance, tout en respectant les

droits de l'enfant. Cette formation permettra de renforcer la collaboration entre les médias et la société civile, en particulier la Plateforme de Protection des Droits de l'Enfant (PCDE) au Maroc.

Le formateur recruté sera chargé de mettre en place un cycle de formation de 3 jours pour les opérateurs des médias, visant les objectifs suivants :

- Informer les participants sur l'arsenal juridique marocain de protection des droits des enfants, ainsi que sur les instruments internationaux ratifiés, notamment la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant et ses protocoles facultatifs.
- Renforcer la sensibilisation des opérateurs des médias sur l'adoption d'un Code Ethique de protection des droits de l'enfant en communication.
- Mettre l'accent sur le rôle crucial des médias, tant traditionnels que sociaux, dans la diffusion d'informations sur l'enfance, tout en veillant à protéger le droit à la protection de la vie privé des enfants en général, et de ceux vulnérables en particulier (abandonnés, à risque d'abandon, victimes de violence et d'exploitation).
- Présenter les actions menées par la Plateforme CDE Maroc en matière de plaidoyer pour la protection et la promotion des droits de l'enfant.
- Renforcer les capacités des participants grâce à des notions théoriques et des exercices pratiques basés sur le code de conduite traduit par Ai.Bi. Maroc dans le cadre d'un projet précédent cofinancé par l'Union européenne.
- Fournir des supports de formation et de sensibilisation pour aider les opérateurs des médias à appliquer les connaissances acquises dans leur pratique professionnelle quotidienne.
- Instruire sur l'utilisation responsable des images d'enfants dans les médias.
- Informer sur les risques liés à l'exploitation et à la violence envers les enfants, et sur la façon de les aborder de manière responsable dans les reportages.
- Promouvoir la participation des enfants et leur donner la parole dans les médias.
- Sensibiliser au respect de l'éthique journalistique en ligne dans les reportages sur les sujets liés aux enfants.
- Encourager la collaboration entre les opérateurs des médias et les organismes de protection de l'enfance.
- Susciter l'engagement actif des opérateurs des médias dans la promotion des droits de l'enfant.

4. Mission du/de la formateur/trice :

Le/La formateur/rice recruté sera responsable de :

- Concevoir le programme détaillé de la formation en accord avec les objectifs et le contexte du projet.
- Préparer les supports pédagogiques et les ressources nécessaires pour faciliter la formation.
- Animer la formation sur une durée de 3 jours en utilisant des méthodes pédagogiques interactives et participatives.
- Adapter la formation aux besoins spécifiques des différents types d'opérateurs de médias (traditionnels et sociaux), ainsi que des étudiants.
- Évaluer l'efficacité de la formation et recueillir les commentaires des participants pour d'éventuelles améliorations futures.
- Remettre aux participants des supports de formation et de sensibilisation à utiliser dans leur travail.

5. Livrables :

Les livrables à produire, à approuver par Ai.Bi. Maroc, sont les suivants :

- ✓ Programme de Formation : Un programme de formation détaillé élaboré par le formateur, couvrant les objectifs, le contenu, les méthodologies pédagogiques, et le déroulement de la formation sur une période de trois jours.
- ✓ Supports de Formation : Des supports de formation tels que des présentations, des documents d'appui, des études de cas, des exercices pratiques et tout autre matériel pédagogique utilisé pendant la formation.
- ✓ Évaluations de la Formation : Des questionnaires d'évaluation de la formation remplis par les participants pour recueillir leurs retours sur la pertinence, la clarté et l'efficacité de la formation, ainsi que des suggestions d'amélioration.
- ✓ Rapport de Formation : Un rapport complet rédigé par le formateur après la formation, incluant un résumé des activités menées, les points forts, les points d'amélioration, et les résultats obtenus, le nombre et désagrégation par sexe des participants. Ce rapport devrait également inclure des recommandations pour l'application des connaissances acquises dans la pratique professionnelle des travailleurs sociaux.
- ✓ Matériel Didactique Digital : La mise à disposition du matériel didactique utilisé pendant la formation, sous forme digitale, afin de permettre aux participant.e.s de se référer ultérieurement aux contenus et aux outils enseignés.

6. Durée de la consultation :

La formation se déroulera sur une période de 3 jours.

7. Lieux d'intervention :

La formation se déroulera dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Rabat-Salé-Kenitra, et Marrakech –Safi, dans les structures autorisées gérées par les associations partenaires du projet.

8. Profil du Formateur :

Le formateur doit posséder les compétences et les qualifications suivantes :

- Un diplôme en communication.
- Une expertise avérée dans les médias traditionnels et réseaux sociaux, ainsi qu'une connaissance approfondie des questions liées à l'enfance et aux droits de l'enfant.
- Une expérience dans la conception et la mise en œuvre de formations destinées à des professionnels des médias.
- Une solide compréhension des instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs à la protection des droits de l'enfant.
- Excellentes compétences en communication et en animation de formation.
- Capacité à adapter la formation en fonction des besoins des participants et à utiliser des méthodes pédagogiques interactives.

Compétences linguistiques : Français et Arabe

Compétences informatique : Très bonne connaissance des applications MS Office, Internet

9. Composition du dossier de candidature :

1. Une note méthodologique détaillée, contenant un Plan de Travail et un calendrier contenant les phases pré et post formation ;
2. Un CV mettant en évidence l'expérience pertinente dans le domaine de la communication et en matière de médias traditionnels et réseaux sociaux ;
3. Une offre financière détaillée sur la prestation, prix unitaire, prix total de la prestation (TTC et si applicable, incluant la TVA), en tenant compte de ces éléments et en intégrant la répartition proposée du nombre de jours travaillés aux différentes phases de la prestation, en lien avec la méthodologie proposée ;
4. Un dossier administratif du/de la consultant.e.

10. Candidature :

Les candidats intéressés doivent soumettre leur dossier par e-mail, mentionnant en objet « **Candidature formateur en communication** », à l'adresse email suivant : aibi.candidature@gmail.com.

11. Date limite de candidature :

Les candidatures doivent être soumises au plus tard le **31 août 2023**, à 18h (heure du Maroc).

En tant qu'association ayant pour vocation de défendre les droits des enfants, Ai.Bi. Maroc applique une politique de tolérance zéro à l'égard de l'Exploitation et Abus Sexuels, la discrimination, la maltraitance, etc. Toutes ces formes de maltraitance sont incompatibles avec les normes, valeurs, principes et standards universellement reconnus et sur lesquelles repose notre association.